

Conditions Générales de Vente – Professionnels 2026

Ces conditions s'appliquent à toutes les ventes réalisées auprès de clients professionnels achetant des plants pour la production ou la revente de légumes, de plantes à parfums, aromatiques ou médicinales (PPAM), y compris les commerçants cultivant pour leur propre boutique.

Fait le 29 août 2026

Commandes

- **Modalités** : Les commandes s'effectuent au moyen du tableur 2026 « TARIFS PRO et BON DE COMMANDE ».
- **Envoi** : Le bon de commande dûment complété doit être renvoyé par courriel à contact@lebiopretaplanter.fr.
- **Acompte** : À réception, le vendeur adresse au client un devis ainsi qu'une facture d'acompte de 25 % du montant total.
- **Validation** : La commande devient ferme et définitive à compter de la réception du devis signé et de l'encaissement de l'acompte.
- **Conditionnement** : Les demi-plateaux ne sont pas proposés. Lorsqu'un même plateau contient deux variétés différentes, une majoration de 10 % est appliquée.

Annulation

- **Forme** : Toute annulation doit être formulée par écrit.
- **Avant le démarrage de la production** : L'acompte de 25 % reste acquis au vendeur pour couvrir les frais et le temps engagés.
- **Après le démarrage de la production (semis, bouturage ou greffage)** : L'acompte reste acquis et une indemnité complémentaire de 15 % du montant total est due, soit une retenue totale de 40 % de la commande.
- **Impossibilité du vendeur** : En cas d'impossibilité d'exécuter la commande imputable au vendeur, l'acompte est intégralement remboursé.

Variétés et disponibilités

- **Sélection** : Les variétés sont choisies par le client, sous réserve de la disponibilité des semences auprès des fournisseurs. Seules des variétés issues de semences non hybrides F1 sont produites.
- **Conseil** : Si le client souhaite être conseillé, des variétés déjà produites par notre structure peuvent être proposées.

Certification et engagement

- **Agriculture Biologique** : LE BIO PRÊT À PLANTER est certifié en Agriculture Biologique par Ecocert France (FR-BIO-01). Le certificat officiel est consultable et téléchargeable sur le site d'Ecocert (<https://certificat.ecocert.com/fr>).
- **Valeurs** : Nous adhérons aux valeurs du Parc Naturel Régional de l'Ariège.

Semaine de réception, Retrait et Livraison

- Planification : Le client indique la semaine de réception souhaitée (de S07 à S44). Si cette semaine est incompatible avec la variété choisie ou le planning de production, une date alternative sera proposée sur le devis.
- Aléas : Les délais de production restant dépendants des aléas climatiques ou techniques, le vendeur s'engage à informer le client dans les meilleurs délais de toute modification de calendrier.
- Modalités de délivrance (sauf notification contraire) :
 - Retrait sur place : Le client vient récupérer ses plants à la pépinière pendant la semaine prévue, aux horaires d'ouverture.
 - Livraison : Possible dans un rayon de 45 km, au tarif de 48 € HT par livraison. Le client sera contacté pour convenir d'un rendez-vous.
- Transfert des risques : Le transfert des risques s'opère au moment de la remise au client ou de leur mise à disposition en cas de retrait. Le vendeur n'est plus responsable des marchandises après ce point (voir section Responsabilité).
- Reprise des plants : Les plants doivent être mis en terre dès leur réception afin de garantir leur reprise et d'en préserver la qualité.

Plateaux à mottes (consigne)

- Propriété : Les plants sont livrés exclusivement dans des plateaux consignés identifiés « LBPAP », qui demeurent la propriété exclusive du GAEC Le Bio Prêt à Planter.
- Traçabilité : Lors de chaque livraison, retrait ou retour, un suivi écrit et signé précise le nombre de plateaux remis ou restitués.
- Conditions de retour et d'entretien :
 - Délai et état : Les plateaux doivent être retournés sous un délai maximal de trois semaines, propres et en bon état, pendant les horaires d'ouverture.
 - Conservation : Les plateaux doivent être stockés à plat et à l'abri des intempéries.
 - Non-restitution ou dégradation : Tout plateau perdu, détérioré ou non restitué dans ce délai sera facturé 12 € HT.

Réclamations et conformité

- Contrôle : Le client est tenu de vérifier la conformité et l'état des plants dès leur réception.
- Délai : Toute réclamation doit être formulée par écrit (courriel ou courrier) dans un délai de 48 heures à compter de la réception, accompagnée de photographies horodatées. Passé ce délai, les plants sont réputés conformes et acceptés sans réserve.
- Garantie : Aucune garantie de reprise ni de rendement ne peut être accordée, ceux-ci dépendant des conditions culturales propres à chaque exploitation.

Prix et paiement

- Tarifs et TVA : Les prix sont exprimés en euros hors taxes. TVA applicable : 5,5 %.
- Facturation : Les livraisons et retraits réalisés au cours d'un même mois font l'objet d'une facture établie au début du mois suivant.
- Échéance : Le règlement est exigible à 30 jours nets par virement bancaire, chèque ou espèces. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.
- Retard de paiement : Des pénalités calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal seront exigibles de plein droit, auxquelles s'ajoutera l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

- Inexécution : En l'absence de règlement 8 jours après une mise en demeure restée infructueuse, le vendeur se réserve le droit de suspendre les commandes en cours et à venir, sans préjudice de toute autre voie de droit.

Réserve de propriété

Conformément aux articles L.624-16 et suivants du Code de commerce, le GAEC Le Bio Prêt à Planter conserve la propriété pleine et entière des plants livrés jusqu'au paiement intégral du prix (principal et accessoires). Le défaut de paiement peut entraîner la revendication des marchandises. Le client s'engage à ne pas les revendre ni les transformer avant paiement complet, sauf accord contraire. Cette clause ne fait pas obstacle au transfert des risques à la charge du client dès la livraison ou le retrait.

Responsabilité

La responsabilité du vendeur est strictement limitée au remplacement des plants fournis ou au remboursement de leur valeur, à son choix.

Le vendeur ne pourra être tenu responsable des pertes ou dommages résultant des conditions de transport après remise au client, du stockage, des conditions climatiques, des pratiques culturales ou de problèmes sanitaires survenus après livraison.

En tout état de cause, la responsabilité du vendeur ne pourra excéder le montant total de la commande concernée, et est exclue pour tout dommage indirect (perte de récolte, de chiffre d'affaires, d'exploitation ou préjudice commercial).

Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations si celle-ci résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (intempéries exceptionnelles, épidémie, catastrophe naturelle, pénurie de semences ou d'intrants, etc.). La partie concernée en informe l'autre dans les meilleurs délais. Si l'empêchement excède 60 jours, chaque partie pourra résoudre la commande sans indemnité, l'acompte étant alors remboursé au prorata des plants non livrés.

Protection des données personnelles

Les données communiquées par le client (identité, coordonnées, historique de commandes) sont utilisées exclusivement pour la gestion de la relation commerciale et ne sont ni cédées ni louées à des tiers. Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, exerçable auprès de contact@lebiopretplanter.fr.

Nullité partielle et modification des CGV

Si l'une des clauses des présentes CGV était déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses conserveraient leur pleine validité.

Les présentes CGV peuvent être révisées chaque année ; la version applicable à une commande est celle en vigueur à la date de son enregistrement.

Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera porté devant le Tribunal de Commerce de Foix, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, sauf dispositions légales impératives contraires.

Acceptation du client

La signature du devis vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout document du client, y compris ses propres conditions générales d'achat, sauf accord écrit et préalable du vendeur.

Contact & Informations Pratiques

Entreprise : GAEC Le Bio Prêt à Planter – 336 route du Sabarthès, 09120 Montégut-Plantaurel

Contacts : Élodie Mounès (07 69 97 65 08) | Guillaume Estrade (06 74 01 66 64)

Courriel : contact@lebiopretaplanter.fr

Lieu de production : Montégut-Plantaurel, D919 direction Pailhès (600 m à gauche après la sortie du village).

Jour	Du 1er mars au 30 juin	Du 1er juillet au 31 octobre
Lundi	14h - 18h30	-
Mardi	9h – 12h et 14h-18h30	9h - 12h et 15h - 18h
Mercredi	9h – 12h et 14h-18h30	9h - 12h et 15h - 18h
Jeudi	9h – 12h et 14h-17h	9h – 12h
Vendredi	Marché de Foix face à La Poste	Marché de Foix face à La Poste
Samedi	9h – 12h et 14h-17h	9h - 12h et 15h - 18h